

UIMM AQUITAINE :
INFORMATION SUR L'INCIDENCE EN AQUITAINE
DU DÉCALAGE DU PROGRAMME AIRBUS A380
- synthèse enquête-flash octobre 2006 -

L'activité des marchés aéronautiques est une composante essentielle du tissu industriel aquitain, engagé notamment aux côtés d'Airbus dans le pôle de compétitivité Aéronautique Espace et Systèmes Embarqués.

C'est pourquoi devant le retard et les difficultés du programme A380, l'UIMM Aquitaine a conduit une enquête-flash permettant d'apprécier auprès de 120 entreprises-cibles répertoriées dans sa base de données régionale, l'impact de cette situation sur le tissu aquitain.

Les résultats de cette enquête permettent de mettre en évidence les éléments suivants :

I – Incidence globale : 42 entreprises des industries de la métallurgie régionale employant au total 5 800 salariés sont concernées directement par ce programme. L'impact du décalage du programme A380 sur ces entreprises risque en outre d'emporter des effets en cascade de moindre importance sur 49 autres entreprises employant 2 300 salariés.

II – Nature de l'incidence directe : parmi les entreprises directement concernées par ce programme, 41 % d'entre elles ont réalisé des investissements spécifiques pour ce marché et 22 % ont travaillé en risk-sharing pour les commandes liées à ce marché. En outre, parmi ces entreprises 19 % d'entre elles assurent des contrats en risk-sharing en dehors même du programme A380.

(Pour mémoire, le risk-sharing, « partage du risque industriel », a pour conséquence pour le fournisseur la prise en charge du coût de développement et de réalisation des produits liés au programme, étant entendu que le retour sur cet investissement est fixé en fonction de la durée du programme et d'un nombre d'avions vendus prévu : dès lors que le programme est décalé et/ou que ce nombre est modifié, le fournisseur voit les conditions de l'amortissement de ses investissements modifiées de manière sensible).

III - L'incidence directe globale pour ces entreprises concerne donc :

1. La baisse du chiffre d'affaires prévisionnel en 2007 :

Celui-ci devait s'accroître de manière significative pour la majorité des entreprises ; or 63 % d'entre elles prévoient désormais une diminution. Une baisse d'activité importante, voire majeure, est attendue pour 16 % des entreprises engagées dans le programme.

- 2. Les stocks de l'entreprise :** les stocks vont s'accroître de manière importante voire majeure pour 16 % des entreprises concernées (dans le contexte actuel du cours des matières premières).
- 3. Les résultats financiers des entreprises :** ils seront affectés de manière importante voire majeure pour 31 % des entreprises concernées (en l'absence de mesures spécifiques d'accompagnement).
- 4. La trésorerie des entreprises :** 28 % des entreprises concernées s'attendent à de fortes tensions sur leur trésorerie.
- 5. Autres conséquences prévisibles matérielles et organisationnelles :**
 - gel immédiat lié aux commandes Airbus sur l'A380
 - risque de modification des ensembles non livrés entraînant de nouvelles charges non prévues pour les entreprises concernées
 - désorganisation en cascade des plans de charge pour les sous-traitants
- 6. Incidence sur l'emploi industriel :** 43 % des entreprises concernées par le programme A380 ont d'ores et déjà procédé à des recrutements liés à ce programme.

IV - Incidence indirecte et fragilisation du potentiel industriel :

- Du fait de l'incidence du risk-sharing appliqué au programme A380, plusieurs entreprises soulignent les difficultés prévisibles voire l'impossibilité de mobiliser de nouvelles ressources financières suffisantes, pourtant indispensables, leur permettant de participer aux nouveaux programmes lancés par Airbus (A350, futur A320...) dans un contexte concurrentiel mondialisé.
- Risque de bouleversement de l'ensemble de la chaîne des équipementiers et sous-traitants au profit d'entreprises situées en zone dollar, voire dans des pays émergents.
- Répercussion des conséquences financières globales du décalage sur l'ensemble de la chaîne de sous-traitance et sur les prix.
- Exacerbation de la concurrence sur les autres marchés aéronautiques.

Face au constat ainsi établi, l'UIMM souhaite qu'un plan d'actions adapté puisse être conduit dans les meilleurs délais en partenariat avec les pouvoirs publics régionaux afin :

- 1. d'éviter la fragilisation des entreprises concernées dont l'activité est stratégique pour le développement industriel régional**
- 2. de préparer l'industrie d'Aquitaine à la conquête de nouveaux marchés**
- 3. de préserver et conforter les compétences de l'emploi industriel régional.**